

Questions orales

[Français]

Mlle Bégin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que j'ai bien compris l'honorable ministre à l'effet que son pouvoir discrétionnaire ne s'applique qu'aux femmes de 60 ans ou plus?

[Traduction]

M. Buchanan: Ni plus jeunes ni plus âgées.

* * *

LES DROITS DE L'HOMME

LE PROJET DE LOI RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DE LA COMMISSION

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Je voudrais demander au ministre de la Justice s'il ne pourrait pas hâter la présentation de la mesure visant à établir la Commission des droits de l'homme de telle sorte qu'on puisse mettre un terme à la situation décrite par l'honorable représentante ainsi qu'à d'autres anomalies.

Des voix: Bravo!

* * *

LE LOGEMENT

L'OPPORTUNITÉ DE NOUVELLES MESURES POUR LA RELANCE DES MISES EN CHANTIER

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a reconnu hier qu'il serait pratiquement impossible pour le Canada d'atteindre son objectif de 210,00 mises en chantier cette année. Étant donné que le secteur privé de notre économie a démontré qu'il ne peut assumer une telle tâche, le ministre a-t-il de nouveaux projets pour le secteur public dans ce domaine?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il y a certes dans le budget, et même avant le budget, des éléments qui permettent au secteur privé et aux prêteurs de se livrer à la concurrence sur le marché des hypothèques, et il y va de leur intérêt d'aider cette cause. Nous les encourageons, comme le fait le ministre des Finances, à affecter aux prêts hypothécaires autant d'argent qu'il leur est possible de le faire. Le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement s'est mis en rapport avec les dirigeants des institutions de prêts que j'encourage présentement à poursuivre leur activité dans le domaine des prêts hypothécaires.

M. Orlikow: C'est le ministre qui a fixé l'objectif à 210,00 nouvelles mises en chantier, malgré que beaucoup de personnes et d'associations intéressées au domaine du logement aient jugé cet objectif trop bas. En outre, nous ne l'atteignons pas, puisque les provinces reconnaissent presque à l'unanimité que vu les taux hypothécaires actuels et l'argent disponible, nous ne l'atteignons pas. Par conséquent, le ministre et le responsable de la SCHL reconsidéreraient-ils, étant donné l'échec du secteur privé, la possibilité d'élaborer de nouveaux projets, afin que le secteur public puisse combler la différence qui, de l'aveu du ministre, existe actuellement.

[M. Buchanan.]

M. Danson: Ce chiffre de 210,000 n'était pas vraiment un objectif. Nous l'avons choisi comme le minimum nécessaire au maintien de nos normes actuelles. Il se peut fort bien que nous ne l'ayons pas atteint. Nous voulons cependant nous en approcher le plus possible. Voilà pourquoi, nous avons infusé de nouveaux fonds et enrichi les programmes de subventions. Nous examinons tous les moyens de mettre l'industrie et les prêteurs à contribution. C'est très important. Si le député connaît une formule magique, nous aimerions bien la connaître. Comme certains députés l'ont signalé, le budget offrira un montant additionnel qui doublerait à lui seul la propre contribution de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LA RETENUE ACCRUE À L'ÉGARD DU LAIT—ON DEMANDE S'IL Y A EU CONSULTATIONS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que la Commission canadienne du lait a informé les producteurs de lait industriel qu'une retenue additionnelle de 45c. les 100 livres sera perçue à l'égard du lait, ce qui diminuera d'autant le revenus des producteurs de lait industriel, le ministre peut-il dire à la Chambre si cette décision a été prise à la suite d'entretiens qui ont eu lieu entre le ministre et les commissaires de la Commission canadienne du lait et le comité consultatif chargé d'aviser le ministre à ce sujet?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, des entretiens ont effectivement eu lieu. Je crois savoir qu'ils se sont déroulés de façon régulière. Ils se sont déroulés en accord avec l'entente ou la politique à laquelle nous avons souscrit avec les provinces à propos de la retenue que les producteurs sont eux-mêmes chargés d'effectuer pour l'exportation de leurs produits. Les producteurs m'ont saisi de leurs instances. Je dois bientôt rencontrer les producteurs laitiers du Canada pour voir s'ils ont raison de dire qu'on demande aux agriculteurs canadiens de soutenir la concurrence du trésor de la Communauté économique européenne; nous serons mieux en mesure de donner une réponse plus détaillée plus tard.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Puis-je demander au ministre s'il a eu des entretiens avec les dirigeants de la Fédération des producteurs de lait industriel avant que cette décision soit prise, et si oui, pourrait-il dire si les dirigeants de la Fédération ont donné leur accord à cette nouvelle politique?

[Traduction]

M. Whelan: J'ai dit qu'on m'avait laissé croire que les entretiens avaient suivi la procédure régulière et normale. Cela, en accord avec l'entente que nous avons conclue. Je suis persuadé que les agriculteurs ne sont pas du tout satisfaits de la situation, d'après ce que l'on m'a dit, mais les entretiens se sont déroulés en accord avec l'entente, et ils l'admettent tous.